

Keleier

BULLETIN MUNICIPAL • Juin. 2021

# Plufur Infos



P 2 . ÉDITO

P 3 à 6 . VIE MUNICIPALE

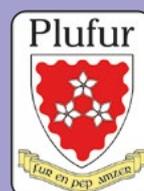
P 7 à 8 . ACTION SOCIALE

P 9 à 10 . VIE LOCALE

P 11 à 13 . INFOS PRATIQUES

P 14 à 15 . PATRIMOINE

P 16 . HISTOIRE





## CHÈRES PLUFURIENNES, CHERS PLUFURIENS, CHERS AMIS ;

Au moment où je vous écris ces quelques mots, nous sommes toujours confinés c'est-à-dire que la situation sanitaire ne s'améliore pas et qu'il nous faut patienter encore pour trouver une totale liberté.

Liberté de se déplacer, liberté de recevoir en famille ou entre amis, liberté de s'amuser, de se réunir autour de festivités, de manifestations culturelles et sportives. Mais avant tout désireux de tout mettre en œuvre pour se sortir de cette pandémie qui n'en finit pas mais dont la lueur d'espoir est la vaccination maintenant très active.

Devant cette tragédie, nous mesurons notre bonheur de vivre dans un cadre rassurant loin des densités avec un espace qui nous permet de profiter des bienfaits de la nature et des beaux jours.

Dans ce nouveau bulletin, vous pourrez apprécier les différents ateliers traitant de la vie communale, actualités des assos ainsi que des informations nécessaires au quotidien.

Le vote des budgets affirme la mise en œuvre des projets et il est à noter que nos demandes de subventions ont reçu un avis favorable de l'Etat, du département appuyant la pertinence des programmes proposés à la boulangerie, au cimetière.

Hervé Guélou

## PLUFURIZ HA MIGNONED KER,

E-pad m'emaon o skrivañ an tamm pennad-mañ omp kenfinet bepred, da lârat eo n'eo ket gwelloc'h stad yec'hed ar vro hag e vo ret gortoz c'hoazh evit adkavout un tamm frankiz.

Frankiz da vont ha da zont, frankiz da resev ar familh hag ar vignonned er gêr, ar gwir da gaout plijadur, d'en em vodañ er gouelioù, er manifestadegoù sport ha sevenadurel. Met c'hoant da gentañ drest-holl d'ober ar pezh zo ezhomm evit mont er-maez eus ar pandemiezh a bad pell met un tamm sklêrijenn a zo memestra gant ar vaksin a vez graet muioc'h-mui.

Gant ar gwalldaol-se e ouzomp pegen brav eo bevañ en ul lec'h sur gant kalz a blas ha pep hini a c'hall ober e vad eus an natur hag eus an amzer vrav ha se pell eus ar c'hêrioù stank an dud enne .

Er c'hannadig nevez-mañ, ho po tro da gaout keleier eus buhez ar gumun, eus ar c'hevredigezhioù ha gouzout ar pep retañ.

Ar budjedoù votet a ziskouez ar c'hoant da gas ar raktresoù war-raok hag ar goulennoù arc'hant a zo bet degemeret mat gant ar Stad ha gant an Departamant. Reiñ a reont pouez d'ar programmoù kinniget evit ar stal-vara hag ar vered.

Hervé Guélou



## MAIRIE

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **Lundi** : 8h30-12h30 / 14h00-17h00
- **Mardi** : 8h30-12h30
- **Mercredi** : 9h00-12h00 / 14h00-17h00
- **Jeudi** : 8h30-12h30
- **Vendredi** : 8h30-12h30 / 14h00-17h00

☎ 02 96 35 10 53

✉ [mairie.plufur@wanadoo.fr](mailto:mairie.plufur@wanadoo.fr)

### LES PERMANENCES DES ÉLUS

- **Hervé Guélou**  
Maire : mardi & jeudi de 11h00 à 12h00
- **Jean-Yves Le Corre**  
1<sup>er</sup> adjoint : vendredi de 11h00 à 12h00
- **Marie Jamin-Kieffer**  
2<sup>e</sup> adjointe : mercredi de 11h00 à 12h00
- **Michel Riou**  
3<sup>e</sup> adjoint : samedi de 11h00 à 12h00
- **Sabrina Le Guyader**  
4<sup>e</sup> adjointe : samedi (semaines paires) de 11h00 à 12h00

## AGENCE POSTALE

### HORAIRES D'OUVERTURE

- **Lundi** : 9h00 - 11h45
- **Mardi** : 9h00 - 11h45
- **Mercredi** : 10h00 - 11h45
- **Jeudi** : 9h00 - 11h45
- **Vendredi** : 9h00 - 11h45
- **Samedi** : 10h00 - 11h45

Les heures limite de dépôt sont du lundi au samedi : 11h45.

## DÉPART ANNE-MARIE

Le mercredi 31 mars vers 7h30, Anne-Marie a ouvert pour la dernière fois de sa carrière les portes de la mairie.

Après avoir travaillé une quinzaine d'années à la mairie de Tréduder, c'est à la mairie de Plufur qu'elle a choisi de mettre ses compétences au service de la population. Pendant 19 ans, elle a œuvré en étroite collaboration avec l'ensemble des équipes municipales et tout particulièrement avec le maire, Hervé Guélou. Leur collaboration s'est construite au fil du temps dans une entente cordiale, en toute confiance. La force de cette relation de travail étant basée sur le respect et la complémentarité. Anne-Marie a su gérer de façon compétente, avec pertinence l'accueil des habitants.

De grands projets ont été menés à bien durant ces nombreuses années tels que la restauration de l'église et la nouvelle maison des services. Anne-Marie aura ainsi pu terminer sa carrière dans un cadre de travail idéal. C'est sur cette note positive que nous lui souhaitons de vivre une retraite paisible et heureuse.



## AMANDINE

Le départ à la retraite d'Anne-Marie est pour l'équipe municipale l'occasion de vous présenter sa remplaçante, Amandine Dhée.

Après une formation aux métiers administratifs et territoriaux, elle a effectué plusieurs remplacements à Plufur et autres collectivités dans le cadre de missions temporaires puis a occupé le poste de secrétaire pendant 18 mois à Trégrom avant de nous rejoindre le 1<sup>er</sup> février 2021. Elle est ravie de se rapprocher de son domicile et de travailler dans un environnement moderne, lumineux et spacieux.

## DÉPART ROLAND

Le vendredi 30 Avril, à 19h00, c'est Roland au service technique qui a rendu ses clés, au terme de 12 années passées à Plufur.

D'abord chauffeur routier en international ; il a choisi de poser son sac de voyage rouge et bleu dans la campagne trégorroise.

Pendant ces quelques années, il a œuvré dans de nombreux projets comme la rénovation de la salle polyvalente, l'aménagement du boulodrome... Il a aussi dû adapter sa méthode de travail aux contraintes liées aux normes zéro phyto, notamment dans l'entretien du cimetière et des espaces verts.

Roland a fait preuve de nombreuses qualités requises à un poste clé au sein d'une collectivité telle que la nôtre ; polyvalence, autonomie, capacité d'adaptation, sens de l'initiative, disponibilité au service des administrés. C'est aussi lui qui assurait la maintenance des véhicules et du matériel. L'entretien courant de la station d'épuration et le faucardage des roseaux en fin d'hiver faisaient également partie de ses compétences.

Nous lui souhaitons de passer une belle et heureuse retraite.

## JEAN-LOUIS

Jean-Louis LE CALVEZ a rejoint nos services techniques début 2021 en contrat aidé (contrat d'accompagnement dans l'emploi) pour une durée de 11 mois renouvelable, à raison de 20h par semaine.

Il secondait Rolland principalement pour les travaux de maintenance des stations d'épuration et d'entretien des espaces verts. Jean-Louis a très vite trouvé ses marques sur la commune, sa bonne humeur et son savoir-faire sont appréciés de tous.



# BUDGET



## CIMETIÈRE

### RÉAMÉNAGER ET REQUALIFIER LE CIMETIÈRE

Le programme des aménagements du cimetière répond à plusieurs objectifs :

- Remplacer les murs de clôture en plaques de béton par des aménagements plus qualitatifs.
- Mieux inscrire le cimetière dans le contexte du paysage bocager et de la vallée qui s'offre aux regards au-delà des clôtures.
- Accueillir les nouvelles formes de sépulture qui se sont développées en complément des pierres tombales traditionnelles.
- Apporter davantage d'éléments de nature.

**Pour y répondre, les aménagements portent principalement sur le traitement des limites du cimetière.**

### DES HAIES BOCAGÈRES EN LIEN AVEC LE PAYSAGE RURAL

Il est proposé de remplacer les clôtures en béton par des haies bocagères, doublées par des clôtures rustiques.

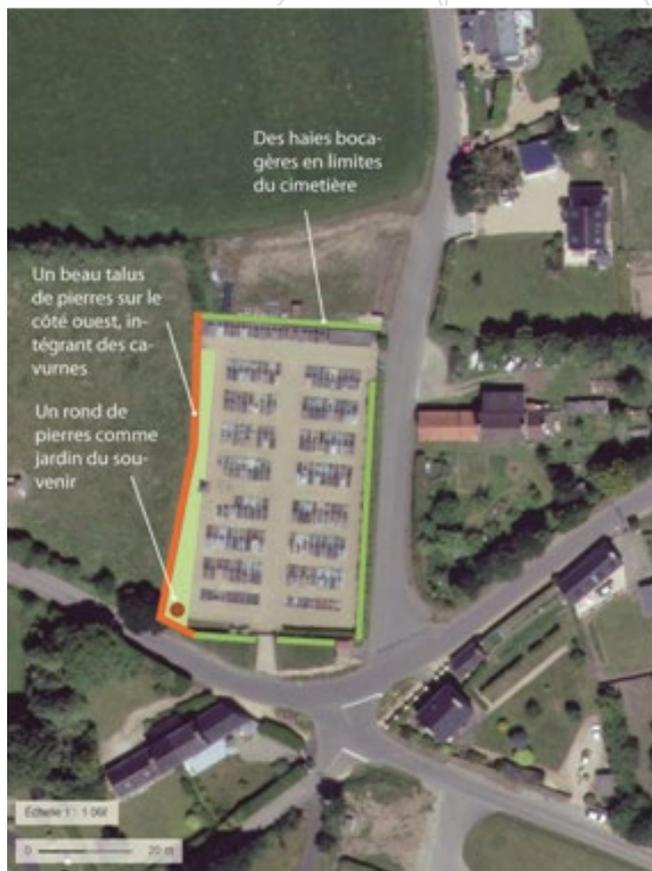
Les haies seront constituées d'arbustes, dont les espèces seront celles du bocage rural environnant : au-bépine, cornouiller, noisetier, sureau, fusain, viorne, buis, houx, chèvrefeuille, néflier, églantier, prunellier, troène, pommier sauvage...

### UN PAYSAGE DU SOUVENIR

Sur tout le côté ouest, à la place de la clôture béton, la proposition associe un beau talus mur de type trégorrois et une pelouse devant lui.

Le talus s'intégrerait totalement au paysage rural et permettrait de voir la vallée. Il serait planté sur le sommet : une strate herbacée et quelques arbres de taille modeste, comme des pommiers sauvages. L'ensemble formé par le talus et la pelouse accueillerait en outre diverses formes de sépultures.

- Dans le talus lui-même, seraient intégrées des niches (ou cavurnes) qui pourraient recevoir des urnes funéraires.
- Dans la pelouse pourraient être disposées des cavurnes et des pierres tombales traditionnelles.



→ L'angle sud-ouest du talus accueillerait un jardin du souvenir, qui prendrait la forme d'un « cercle de pierres » disposées au sol, autour duquel pourra prendre place l'assistance des cérémonies.

→ L'ossuaire serait intégré au jardin du souvenir, de sorte à ce que tous les défunts sans tombe ni cavurne soient honorés.

La pelouse valoriserait le talus, les sépultures, le calvaire, et pourra accueillir le fleurissement.

### LES BOUILLOIRES DE PLUFUR

C'est une singularité bien sympathique : au cimetière de Plufur, il n'y a pas d'arrosoirs, mais des bouilloires en métal, disposées à proximité des points d'eau. Elles seront accueillies comme il se doit sur des rayonnages qui les mettront en valeur.



## UNE GESTION PLUS NATURELLE

Les haies bocagères et le talus ne nécessiteront pas de tailles régulières, les végétaux se développeront dans leur forme libre, et seules les branches les plus anciennes seront taillées une fois l'an.

L'équipe municipale accompagnée de Michel COLLIN, Architecte Paysagiste de Plufur et d'Arnaud Morvan, Directeur des pompes funèbres de Plestin-les-grèves, reste à l'écoute d'éventuelles propositions constructives proposées par la population.

## TRAVAUX

### VOIRIE

La place Jean Le Bras a été enrobée. Son aménagement sera réalisé prochainement.

Les stop et les passages piétons vont être renouvelés à la gare et au bourg.

Le traçage et la numérotation des places du parking des logements Côtes d'Armor Habitat, situés 13 rue Joliot Curie seront également réalisés. Deux grandes poubelles collectives seront installées dans un emplacement réservé à la résidence.



### TRAVAUX ÉGLISE ET CHAPELLE ST YVES

Les portes de l'église et de la chapelle vont être repeintes : 2568 € TTC.

### HENTOÛ TREUZ

L'équipe d'Hentoù-Treuz ouvre et entretient les chemins. Les travaux de la passerelle à Pont Prenn ont été effectués en collaboration avec l'association Henchoù Don de Lanvellec, Le bois a été fourni par LTC.



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### HISTORIQUE DU CCAS

Les CCAS découlent aujourd'hui du long processus d'organisation de l'aide sociale en France. Avant la Révolution française, seule l'Église catholique prend en charge toutes les actions en faveur des pauvres.

La déclaration des Droits de l'homme fait apparaître le principe de l'assistance comme « un devoir de l'État et un droit pour le citoyen ». Cette idée fut initiée principalement par la pensée des philosophes des Lumières. Ainsi en 1796 sont créés les bureaux de bienfaisance. Ces établissements ont évolué en bureau d'aide sociale jusqu'en 1986, date de la décentralisation qui transfère une partie des compétences de l'État vers les collectivités territoriales. L'action sociale et médico-sociale est alors placée sous la responsabilité des départements via le Centre Départemental d'Action Sociale et des communes via le CCAS.

### QU'EST-CE QUE LE CCAS ?

C'est un établissement public dont le rôle principal est d'orienter, de recevoir et de conseiller le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social. Il est conçu pour veiller à la bonne accessibilité des aides sociales et pour prendre les initiatives au niveau local afin de lutter contre l'exclusion et soutenir les populations les plus fragiles.

### SON RÔLE, SES MISSIONS

Au niveau des personnes âgées, il est chargé de faire le lien entre les différentes prestations sociales utiles : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et l'Aide Sociale à l'Hébergement.

Il ne s'agit cependant pas uniquement d'aides financières. Le CCAS peut orienter les seniors vers des auxiliaires de vie qui aident à gérer les gestes du quotidien et à mieux vivre à son domicile (aide ménagère, portage de repas à domicile etc...)

La fonction du CCAS est aussi de mettre en œuvre les solidarités et d'organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Il s'agit de lutter contre l'exclusion d'accompagner les personnes âgées de soutenir

### POUR LES 16 - 29 ANS

Il existe également, en complément au CCAS, la mission locale. C'est un organisme destiné à diverses aides :

- accompagnement à la recherche d'emploi
  - aides financières (par exemple pour le permis de conduire...)
  - aide au logement
  - orientation et formation professionnelle...
- Pour davantage d'informations, vous pouvez vous adresser à la mairie qui vous indiquera la démarche à suivre.

### COMMENT CONTACTER LE CCAS ?

appeler la mairie au **02 96 35 10 53** pour tout renseignement ou demande de rendez-vous.

les personnes souffrant de handicap et de gérer les différentes structures destinées aux enfants.

Les membres du CCAS sont présents aussi pour aider les personnes en difficultés à remplir les formulaires administratifs nécessaires aux demandes d'aide (secours d'urgence ou distribution alimentaire ponctuelle).

### CONSTITUTION DU CCAS

**C'est un établissement public administratif avec :**

- Son président : le maire
- Un conseil d'administration composé à parité des élus locaux et de personnes nommées par le maire en fonction de leurs compétences dans le domaine de l'action sociale. Ce conseil décide des orientations et des choix de la politique sociale locale.

**Les élus qui y siègent sont les suivants :**

- Marie Jamin Kieffer, adjointe aux affaires sociales
- Isabelle Tanguy, conseillère déléguée aux affaires sociales.
- Marie-Laure Tanguy, conseillère
- Françoise Le Page Dubois, conseillère
- Jean-luc Pichouron, conseiller

**Les membres qui participent :**

- Béatrice Beuzit
- Geneviève Bourhis
- Marie-Louise Lirzin
- Hélène Le Gall
- François Lirzin

Le CCAS de Plufur dispose de son propre budget séparé de celui de la commune. Les ressources proviennent essentiellement de la perception de loyers de deux lo-

gements. Il est à noter que nous avons bénéficié cette année d'un don de Madame Yvonne Meuric, née à Plufur. Ce don va permettre à la commune de financer une partie du projet habitat partagé dont la réflexion est d'ores et déjà bien engagée.

Les membres du CCAS de Plufur disposent des locaux de la mairie pour effectuer les réunions idéalement trimestrielles et pour recevoir les personnes lors des rendez-vous.

## REPAS DES ANCIENS

Au vu de la crise sanitaire, il ne nous a pas été possible d'organiser le traditionnel repas des anciens le 8 mai 2020. Aussi, pour marquer le coup et faire perdurer la tradition, les membres du CCAS et l'ensemble de l'équipe municipale ont décidé de distribuer des sacs garnis de produits locaux. Cette action a permis également d'être en contact avec les personnes de plus de 70 ans résidant dans notre commune. Nous avons été reçus chaleureusement même s'il ne nous a pas été possible de partager le verre de l'amitié ensemble. Cette année, nous avons choisi d'offrir un repas à emporter.



## DOYEN DE LA COMMUNE

Yves Morvan, 90 printemps, est notre nouveau «jeune» doyen !!! Nous avons été très bien reçus chez lui en présence d'Anna, son épouse le 8 mars dernier. Rémi, son fils, conseiller municipal et son épouse Marie-Laure, étaient également présents. Autour d'un verre de l'amitié, nous avons eu beaucoup de plaisir à échanger avec ce couple attachant autour des événements qui ont marqué leur vie à Plufur. Ce moment de partage convivial fut teinté de souvenirs de la vie de la commune mais aussi de la vie active de Yves. En effet, Yves avait deux activités, il a travaillé la terre dans sa ferme tout en étant employé dans l'entreprise Lahellec de Plounérin. Yves nous a volontiers raconté ses souvenirs de jeunesse, puis à la retraite ses longues

balades à vélo le dimanche matin qu'il prolongeait au bal du coin l'après-midi «sans jamais rater une danse» se plût-il à rajouter !!!

Nous souhaitons à Yves de vivre de belles et nombreuses années avec ce titre de doyen et de partager encore longtemps cette belle aventure avec son épouse Anna.



## REMISE DES DICTIONNAIRES

Les membres du CCAS ont été sollicités à deux reprises lors du dernier trimestre de l'année 2020. En effet, comme chaque année, les enfants qui quittent l'école de Plufur pour une entrée en sixième bénéficient de la remise du traditionnel dictionnaire. En 2020, deux élèves étaient concernés, Evandre Nouailles-Guitard, et Anton Le Roux. Cette remise a eu lieu lundi 31 août à la maison des services en présence des enfants et de leurs parents, du maire, Hervé Guelou et des membres du CCAS autour d'un verre de l'amitié.



## ETAT CIVIL

En 2020, nous avons enregistré 5 décès, 0 mariage et 4 naissances pour 545 habitants.

Nous souhaitons la bienvenue à Lola, Eloi, Ophélie et Elouenn.

## YA D'AR BREZHONEG



Le 19 mars dernier a été signée la charte « YA d'ar brezhoneg » entre la commune de Plufur et l'Ofis public ar brezhoneg (l'Office public de la langue bretonne). Le principe en avait été voté il y a plusieurs années mais la charte n'avait pas été officialisée par une signature, ceci pour différentes raisons, telles que la réfection de la Mairie Maison des Services et pour terminer les mesures sanitaires dues à la Covid.

Il en va ainsi lorsque les affaires traînent elles finissent par être oubliées.

Le mandat de la région s'achevant il était opportun de signer le document par ceux qui avaient participé à son élaboration et c'est ainsi que rendez-vous fut pris et les invitations lancées pour le vendredi 19 mars.

**La charte comprend trois axes, trois domaines d'action:** afficher la langue bretonne, diffuser la connaissance de la langue, utiliser la langue dans les relations avec le public.

Parmi 55 actions la commune s'est engagée sur 13 actions, certaines sont déjà mises en œuvre depuis plusieurs années comme la signalétique, les noms de rues, l'écriture correcte des noms de lieux...

Après les discours M. Hervé Guélou, Maire de Plufur, et Madame Lena Louarn, Vice-présidente du Conseil Régional de Bretagne et Présidente de l'Office Public de la Langue Bretonne, ont apposé leur signature sur le document de la Charte.



Drapeaux Français, Breton et Trégorois.

## EXPOSITION RENCONTRES ANIMALES



*La diversité de la faune bretonne  
en 20 photos grand format*

La Maison des Services accueille depuis quelques jours l'exposition de photos de Samuel Jouon. Nommée « Rencontres animales », elle révèle et nous dévoile 20 photos d'animaux. Petits ou grands, à plumes ou à poils, elles représentent notre faune locale puisqu'elles ont été tirées dans un rayon de 20km autour du domicile de Samuel, voire même dans son jardin. A travers ces images, il nous invite ainsi à admirer et préserver les animaux sauvages de nos contrées.

Samuel Jouon, coordonnateur du bassin versant du Léguer a toujours été attiré par la nature, l'eau. Passionné de photos, il revendique son statut d'amateur, sans démentir puisque plusieurs de ses clichés ont reçu divers prix prestigieux dans des salons photos animalières.

L'exposition est ouverte à tous et visible aux heures d'ouverture de la Maison des Services du **5 Juin au 30 septembre 2021.**

## ACTIVITÉS ESTIVALES

### LA FERME ÉQUESTRE DE KERBIRIOU

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, Perrine Lirzin Jacq, vous accueille au sein de cette ancienne ferme familiale laitière de 26 hectares à Kerbiriou. Les chevaux et poneys vivent en troupeau, aux champs toute l'année, afin de respecter au mieux leurs besoins naturels.



**Perrine et Mélie (salariée), toutes deux monitrices diplômées d'Etat ont pour objectifs de :**

- Rendre le cheval accessible à tous.
- Développer une relation au cheval et à son environnement.
- Offrir une approche pédagogique différente.

Elles ont aussi à cœur de vous faire découvrir la nature, le patrimoine au gré des diverses activités proposées.

**La ferme équestre est d'ailleurs labellisée par la fédération Française d'équitation :**

- Centre de tourisme équestre
- Cheval Etape
- Ecole Française d'équitation
- Equi Handi

**Elle a aussi obtenu récemment la mention « Bien-être animal ».**

**Ecole d'équitation ;** destinée à tout public, de tout niveau, de tout âge, vous pouvez apprendre et/ou vous perfectionner pour monter à poneys ou à cheval, mais aussi à préparer et à vous occuper de votre monture. Vous pouvez y faire des balades (1h, 2h...), des randonnées d'un ou plusieurs jours afin de découvrir la côte Trégoroise ou encore l'Argoat et la forêt de Beffou par exemple.

### PENSION DE CHEVAUX

Vous êtes propriétaire et vous recherchez une pension ? La ferme équestre propose 8 boxes, tous les équipements et locaux nécessaires pour bien s'occuper de votre animal (carrière, manège, sellerie...). Le foin y est produit sur place.

#### Renseignements :

Site internet : [www.fermeequestredekerbiriou.fr](http://www.fermeequestredekerbiriou.fr)

Tél. 06 71 03 35 37

Suivre l'actualité sur la page Facebook : Ferme équestre de kerbiriou

### LES VÉLOS DE LA BAIE

Yann Sidaner, natif de Plufur, passionné de vélos depuis sa tendre enfance et plus encore puisque son grand-père paternel était lui-même vendeur de cycles dans le bourg, a créé « Les vélos de la baie ».



Il vous propose à la location des vélos classiques ou électriques, destinés à tous. Les équipements de sécurité vous seront fournis : casque, gilet de sécurité, antivol. Pour les plus jeunes, les équipements tels que siège bébé, remorque ou suiveur sont disponibles.

La location peut se faire à la demande, pour 1 ou plusieurs jours avec livraison à domicile ou sur votre lieu de vacances par exemple.

Vous avez envie de découvrir le Trégor, ou encore vous balader au bord de la mer ? Yann vous propose 3 randonnées dans lesquelles il sera votre guide. Fort de son expérience, il saura vous guider dans votre parcours, et vous montrer notre belle région.

#### Renseignement ou réservation :

Tél. 06 18 43 61 08

Site internet : [lesvelosdelabaie.bzh](http://lesvelosdelabaie.bzh)

## AGENDA

### CIRCUIT DES CHAPELLES

Notre commune participe au Circuit des Chapelles qui permet de découvrir le patrimoine qui nous entoure au travers d'expositions et randonnées.

**Les Mouezh Poatred Breizh seront en concert à l'église le 17 juillet à 21h.**

Ce groupe, dont la renommée dépasse la Bretagne et les nations celtiques, est formé d'une cinquantaine de musiciens et chanteurs, avec plus de 400 concerts à leur actif, et déjà 7 fois Champion de Bretagne (en 2008, 2012, 2015, 2016, 2018 et 2019 + le prix de la création en 2013).

De retour en Trégor dans le cadre du Circuit des Chapelles, ils nous offriront aux côtés d'œuvres plus traditionnelles, la découverte d'un nouvel oratorio en hommage au cidre, fruit de la terre de Bretagne et lien de l'amitié « Ar Chistr liamm ar Garantez »

**Le 25 juillet, la randonnée « Remonter le temps au fil du Yar »** vous fera découvrir la Motte féodale Kerroue en passant par Saint Nicolas et le Moulin de Kerprigent.

Découverte de la chapelle Saint-Maurice, du Stank Du, du Moulin de Kerprigent, du Gué du Yar, de la Motte féodale Kerroue et de la Chapelle Saint Nicolas. Différents intervenants nous feront partager leur passion à travers le chant, le conte, l'histoire... laissant à chacun le soin de s'approprier l'âme des différents lieux partagés. Verre de l'amitié à l'arrivée.

**Durée 3 h 30. Distance 8 km**

### JOURNÉE DU PATRIMOINE 18 - 19 SEPTEMBRE 2021

Les Journées du Patrimoine organisées par le ministère de la culture seront l'occasion de faire découvrir ou redécouvrir notre patrimoine local comme l'Eglise Saint Florent ou la Chapelle Saint Yves ou encore la Chapelle Saint Nicolas.

Cet agenda est susceptible d'évoluer, les événements seront annoncés sur [www.plufur.bzh](http://www.plufur.bzh).

### HORAIRES DE LA BOULANGERIE

→ Du mardi au samedi : 7h30-13h00 / 16h00-19h00

→ Le Dimanche : 7h30-13h00

### HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

→ Le samedi : 10h00-12h00

### LES HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE ET COLLECTE DE DÉCHETS

#### Horaires d'été du 1/05 au 30/09

→ Mardi, jeudi, samedi : 9h00-12h00 / 13h30-18h00

Pour rappel, les usagers qui se rendent à la déchetterie sont responsables du chargement de leur véhicule. Le code de la route impose au conducteur d'arrimer ou de bâcher son chargement afin de s'assurer de ne pas en perdre une partie sur son trajet.

#### Consignes de tri

La qualité des bacs jaunes se dégrade. Ce constat impacte directement le travail des opérateurs de tri. Attention, les masques et les gants jetables doivent être jetés dans les poubelles ménagères. Il est aussi constaté que trop de déchets, en particulier les masques sont jetés dans la nature.



## LES ASSISTANTES MATERNELLES

<b>Charcosset Cindy</b>	Place Jean Le Bras 07 83 93 54 40
<b>Claudie Morvan</b>	Lesteo 02 96 35 15 80

## TRANSPORT SCOLAIRE

Pour l'année 2021-2022, **l'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo** (car, train et bateau) ouvrira à compter de la fin mai.

Cette inscription se déroulera **en ligne** à l'adresse suivante : <http://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/cotes-d-armor>. La date limite des inscriptions aux transports scolaires est fixée au 16 juillet 2021. Pour toute demande reçue **après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée.**

## NON AUX LINGETTES

Les lingettes bouchent les canalisations et provoquent des casses sur les pompes de relevages.

### ET LES BIODÉGRADABLES ?

Non plus, les lingettes n'ont pas le temps de se dégrader avant d'atteindre les installations et provoquent donc tout autant de dégâts.



## NOS AMIS LES ANIMAUX

**Pour rappel, chaque propriétaire est responsable de ses animaux et doit être vigilant quant à la garde de ces derniers.**

Au-delà des risques d'accidents sur la voie publique, un chien peut effrayer les piétons, les enfants qui se rendent à l'école seuls par exemple. Dans tous les cas, la responsabilité civile du propriétaire est engagée. Il est également du devoir du maître de ramasser les déjections de son animal.



## NUISANCES SONORES

**Pour rappel et par arrêté préfectoral du 27 février 1990 :**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tel que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

## PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATION DE TRAVAUX

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

**La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.**

Le permis de construire est nécessaire pour les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont soumis à déclaration préalable de travaux.

## TAILLE DES HAIES

Les haies remplissent de nombreux rôles. Elles fournissent des ressources (bois ou nourriture), permettent de se protéger du vent, du soleil et des intempéries et limitent même l'érosion des sols. Elles abritent également de nombreuses espèces, notamment des insectes, et plusieurs oiseaux comme le rouge-gorge, y construisent leur nid.

A partir de la mi-mars, la saison de nidification commence pour les oiseaux. Pour ne pas les déranger ou déloger pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, comme la **Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)**, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet (**Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales**).

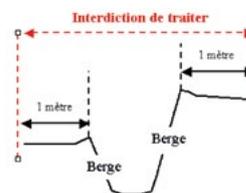


## NE TRAITÉZ PAS !!!

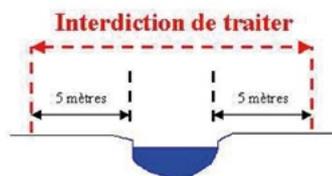
Afin de préserver la qualité de l'eau, il est interdit d'utiliser tout pesticides (désherbant, fongicide, insecticide).

Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés (particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs). En cas d'infractions, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € et 2 ans d'emprisonnement.

**DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>.**



**A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>.** Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



## MOTTE CASTRALE DE KERROUE

Dans le cadre du Circuit des Chapelles organisé par Ti an Holl de Plestin l'été prochain, la commune de Trémel en association avec la commune de Plufur va proposer une randonnée autour de Saint Maurice et de Saint Nicolas. Elle va se faire en sens inverse de celle de l'an passé en empruntant un itinéraire différent. Il y aura une halte à la Motte Castrale de Kerroue, vestige assez peu connu de notre histoire.

Pour reprendre la présentation de la motte féodale de Kerroue en Plufur faite par Guillaume Lécuyer chargé de l'inventaire du patrimoine à la Région Bretagne, parue dans « **L'Inventaire du Patrimoine Région Bretagne 2015** » :

« Il s'agit d'une ancienne motte, c'est à dire une éminence artificielle élevée entre le 10<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> siècle pour servir de base à un donjon en bois. Par sa position sur une hauteur à 144 mètres au dessus du niveau de la mer, elle domine la vallée du Yar. La motte féodale est associée au toponyme Tosenn Run an Daol, au lieu dit



Kerroue. Elle est accessible de la route par un court chemin filant vers l'ouest. Son état général est satisfaisant puisqu'on y distingue encore la plate forme sommitale haute de 6 mètres ».

« Elle a été identifiée et publiée par **J.Y. Tinevez** en 1981 puis par Stephan Hingant dans le cadre de l'inventaire des mottes médiévales des Côtes d'Armor (1994). Ce site est inscrit sur la carte archéologique nationale. »

Si l'on souhaite expliquer le sens du toponyme Tosenn peut se traduire par colline, Run par tertre et enfin an Daol la table ou plutôt ici un endroit plat : la colline du tertre plat.

La partie la plus élevée devait être fortifiée par une palissade qui entourait une tour en bois et a sans doute été un des sites de la « colonisation » de Plufur par nos ancêtres. Il existe une seconde motte sur le territoire de la commune à Gwern ar C'hastell.

## CHAPELLE ST NICOLAS



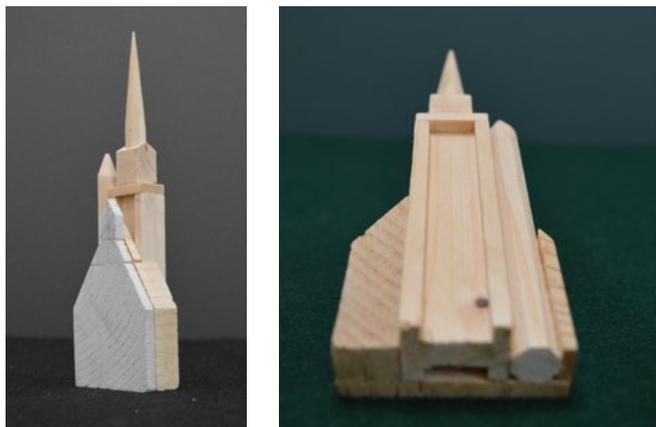
Les travaux de rénovation et d'entretien de la toiture de la chapelle sont terminés. Il s'agissait en particulier de changer une grande partie des tuiles faîtières, de changer les ardoises cassées et de remplacer les man-

quantés. Les travaux ont été effectués par Toer Breizh, l'entreprise de David Omnès couvreur à Trémel. Le suivi et la réception de ces travaux ont été assurés par Madame André, architecte des Bâtiments de France.

Sans vouloir refaire l'histoire de la chapelle Saint Nicolas on peut toutefois rappeler que sa construction s'acheva en 1499. Elle est considérée comme un modèle, un prototype, une référence du style Beaumanoir ou Beaumaner si l'on se réfère à la signature de Philippe en 1515 comme le fait remarquer Christian Millet dans son ouvrage sur les Beaumanoir.

**On retrouve trois constantes dans les principes de construction :**

→ **La tour clocher à l'ouest** dans l'axe de de l'édifice constitué d'un mur pignon avec de part et d'autre des contreforts qui donnent en coupe l'aspect d'une



poutre en I jusqu'à la plate forme où est érigé le beffroi. Ce type de construction permet de monter le mur beaucoup plus haut que le faitage du toit qui donne à l'édifice une allure élancée. Elle permet une économie de matériaux de construction par rapport à la construction d'une tour à base carrée. Si l'on compare avec la chapelle de Saint Maurice à Trémel ou Saint Jagut à Plestin (qui est aussi un édifice Beaumaner achevée en 1496 par Etienne Beaumaner) le pignon droit ne permet pas la même audace, le clocheton ne dépasse guère le faitage de la toiture.

→ **Le second principe** est le chevet polygonal à trois pans surmontés de pignons triangulaires chacun percé d'une fenêtre qui permet un éclairage optimum du maître autel. Si l'on compare avec d'autres chapelles plus modestes cette partie est peut être un pignon droit avec une seule ouverture ou comme les deux chapelles citées plus haut à trois pans non surmontés de pignons qui limite la hauteur des fenêtres à la base du toit.

→ **Le troisième principe** de construction Beaumaner se retrouve dans l'ornementation et la décoration comme les gargouilles (vraies ou fausses d'ailleurs) à têtes de chimères. Les balustrades sont également des éléments communs aux édifices Beaumaner.

Le plan de Saint Nicolas n'a jamais été remanié comme ont pu l'être certaines églises ou chapelles au cours des siècles après leur construction.

Les illustrations de ce propos ont été matérialisées par une maquette de Jean Yves Hamon afin de permettre une meilleure compréhension des explications concernant l'édifice proposées aux visiteurs de la chapelle au cours des dernières journées du patrimoine.

Je souhaiterais vous faire part de quelques réflexions au sujet du personnage de Saint Nicolas.

On s'accorde pour évoquer Saint Nicolas, le Santa Claus des Lorrains et des Alsaciens, du Nord et de l'Est de

l'Europe. Il s'agit d'un personnage sauveur des enfants et patron des navigateurs fêté le 06 décembre (ou le 05 décembre aux Pays Bas).

Or les pardons de Saint Nicolas de la région à Camlez par exemple ont lieu le deuxième dimanche du mois de septembre.

A Plufur, il a été impossible jusqu'ici de déterminer le jour du pardon de Saint Nicolas, les seules références sont le pardon relancé par l'abbé Dubourg, dernier recteur de Plufur dans les années 1970, le 15 août au départ puis au premier dimanche du mois d'août par la suite. On est loin du 06 décembre.

Il y a par contre un dicton en breton concernant le blé noir qui se sème au début du mois de juin et dont la végétation est d'environ trois mois : « Ed du Sant Barnabaz daro da Sant Nikolaz » ; « le blé noir de la Saint Barnabé mûr à la Saint Nicolas ».

La Saint Barnabé se fête le 11 juin, la date du 06 décembre ne correspond en rien à la durée de végétation du sarrasin elle serait dans ce cas de six mois.

En consultant « la Vie des Saints » « Buhez ar Sent » que l'on trouvait dans de nombreux foyers, on constate qu'il existe un Saint Nicolas célébré le 11 septembre qui correspond au cycle végétatif du blé noir et confirme le dicton entendu en différents endroits du Trégor.

Il s'agit de Saint Nicolas Tolentino 1245-1308 canonisé par le Pape Eugène IV en 1446.

On est très proche de la construction de la chapelle au bord du Yar, compte tenu de moyens de communication de l'époque, il ne serait pas étonnant que ce nouveau canonisé ait inspiré les constructeurs et financeurs de l'époque, d'autant plus que l'on retrouve le personnage vénéré autrefois dans une chapelle de Scrignac, maintenant disparue, mais dont la statue se trouve dans l'église de cette commune.

Le grand pardon (ar Pardon bras) de la paroisse de Plufur est célébré le deuxième dimanche de septembre, date proche du 11 septembre. N'y aurait-il pas eu à une époque une substitution, on aurait délaissé la chapelle éloignée du bourg pour le culte de la Vierge à l'église paroissiale, un peu comme cela se serait passé à Camlez par exemple où l'on aurait « échangé » les personnages sans changer de prénom ?

J.Y. Le Corre.

# MAQUETTE DE L'ÉVOLUTION DES CHAPELLES



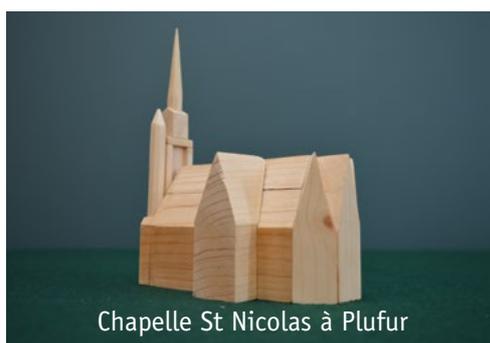
Chapelle de la Clarté à Plounérin



Chapelle de Maudez à Lanvellec



Chapelle de St Maurice à Trémel

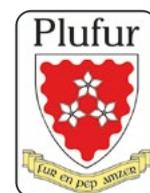


Chapelle St Nicolas à Plufur

MAQUETTE RÉALISÉE  
ET PRÊTÉE PAR JEAN-YVES HAMON

**Vous souhaitez nous faire partager  
vos anciennes photos de la commune ?**

N'hésitez pas à nous les envoyer  
par mail à : [plufur22310@gmail.com](mailto:plufur22310@gmail.com),  
ou à nous les confier le temps de  
les scanner.



**ÉDITION ET PRODUCTION**

**Directeur de la publication**  
Hervé GUÉLOU, Maire de Plufur.

**Commission communication**  
Hervé GUÉLOU,  
Sabrina LE GUYADER et Erwan LE GALL

**Rédaction**  
Commision communication,  
conseillers, associations.

**Conception et impression**  
Le p'tit imprimeur.bzh - Tél. 02 98 72 84 69  
BAT du 01/06/2021

**Crédit photos**  
Erwan Le Gall, Le Télégramme, Séverine CAPRA.